

## Session ordinaire

### Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

### Date d'affichage :

Le 14 septembre 2023

### Nombre de conseillers Communautaires :

**En exercice :** 33

**Présents :** 25

**Votants :** 33

### Votes exprimés :

**Pour :** 30

**Contre :** 0

**Abstention :** 3

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

**Présents :** Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Madame Chantal ALEXANDRE à Madame Evelyne LAUNAY, Madame Jacqueline MOUSSET à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU à Madame Blandine BENOIST.

**Excusé(s) :** -

**Secrétaire de séance :** Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

## Délibération n°2023-09-07

### Environnement

#### Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte du Bassin de l'Amasse

*Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5214-16, L5711-1, L5721-2 ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Amasse, notamment son article 5 ;

**Vu** la délibération n°2023-06-18 du Conseil Communautaire ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023.

**Considérant** que le Syndicat Mixte du Bassin de l'Amasse est composé de la Communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys » ainsi que des Communautés de communes du Val d'Amboise et Val de Cher-Controis.

**Considérant** les dispositions des statuts du syndicat, chaque membre du syndicat a le nombre de représentants suivant :

- Communauté de communes du Val d'Amboise : 7 représentants titulaires et 7 suppléants ;
- Communauté de communes du Val de Cher-Controis : 6 représentants titulaires et 6 suppléants ;
- Communauté d'agglomération de Blois : 2 représentants titulaires et 2 suppléants.

Par conséquent, Val d'Amboise doit désigner sept (7) délégués titulaires et sept (7) délégués suppléants. Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Amasse étant un syndicat mixte « fermé » (composé de Communautés de communes et de Communes), les délégués pouvant être désignés membres à ce dernier sont :

- Soit des membres du Conseil communautaire ;
- Soit des membres des Conseils municipaux des communes membres.

**Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte du Bassin de l'Amasse, les personnes suivantes :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Luc FAVIA	Evelyne LAUNAY
Philippe DENIAU	Lionel CHISSON
Nathalie VACCHER	Frédéric SAROUILLE
Michel CASSABE	Christine FAUQUET
Sandra GUICHARD	Gérard GABORIT
Armel JOUBERT	Didier ELWART
Hervé GOTSCHI	Jean CORNUAULT